

 CONSEIL COMMUNAL DE RUE	MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL
--	-----------------------------------

Conseil général du :	7 octobre 2026
Ordre du jour n° :	3-4-5
Énoncé :	Modification des taux d'imposition pour les personnes physiques, les personnes morales et modification du taux de la contribution immobilière
Annexe (s) :	- rapport du Service des communes
Conseiller communal en charge du projet :	Joseph Aeby

CC = Conseil communal / CG = Conseil général

1. Introduction

Comme annoncé lors de la séance du CG du 14 juin dernier, le CC revient vers l'organe législatif pour lui proposer une adaptation des taux d'imposition communaux avec effet au 1^{er} janvier 2027. Il n'est pas nécessaire de revenir sur toutes les étapes qui ont jalonné cette thématique mais il est en revanche indispensable de rappeler les faits marquants :

- le 15 décembre 2025 (ancienne législature), le CC propose une augmentation des taux de 77 à 89 % pour l'impôt sur les personnes morales et de 1,5 ^{0/00} à 2,5 ^{0/00} pour la contribution immobilière. Estimant la mesure insuffisante, la commission financière préavise négativement la démarche et le CC décide de retirer le budget 2026.
- le 12 février 2026, le CC présente un budget 2026 qui comprend une augmentation des taux de 77 à 95 % pour l'impôt sur les personnes morales et de 1,5 ^{0/00} à 2,5 ^{0/00} pour la contribution immobilière. Ces modifications ont été approuvées par le CG.
- Par le biais d'un referendum populaire le 14 juin 2026, la population a massivement refusé ces augmentations.
- Dépourvu de budget, le CC a présenté une nouvelle version qui a été adoptée par le CG le 7 juillet 2026. La commune valide le processus budgétaire mais avec un déficit prévisionnel de 1,6 mio. Celui-ci confirme le déséquilibre financier constaté.

En conclusion, tous les indicateurs démontrent la nécessité non négociable de revoir les taux d'imposition communaux.

2. Rencontre avec le comité référendaire

Le comité référendaire avait annoncé publiquement qu'il était disposé à rencontrer les élus pour échanger sur les questions fiscales et financières qui ont initié leur démarche visant une consultation populaire par vote. Le CC s'est toujours montré ouvert aux points de vue, idées et autres suggestions qui peuvent offrir des améliorations dans tous les domaines de la gestion communale. Aussi, nous avons pris l'initiative de recevoir une délégation dudit comité référendaire en date du 17 août dernier. Sans entrer dans les détails de la discussion, nous pouvons affirmer que ces débats n'ont pas permis d'isoler une ou plusieurs thématiques concrètes qui permettraient au Conseil communal de réaliser des économies substantielles ; entendu que celles-ci permettraient un maintien des taux d'imposition actuels si elles étaient appliquées. Le CC a retenu deux éléments prépondérants et pertinents : 1° S'engager plus fortement dans les associations de communes du district afin d'imposer une meilleure gestion des coûts pour les communes-membres ; gestion des coûts signifiant que ces associations doivent réduire les charges et mieux maîtriser leur évolution. 2° Le comité référendaire a relevé que les autorités politiques, en particulier le Conseil communal, ne s'étaient pas suffisamment engagées pour communiquer directement à la population les raisons d'une augmentation des taux fiscaux. Il



témoigne du besoin de compréhension des thématiques qui, juste après la fusion de communes, affectent aussi fortement l'équilibre financier. Ces constats seraient issus des entretiens conduits lors de la récolte de signatures ainsi que des témoignages enregistrés à la même occasion.

3. Rencontre avec le Service des communes

Le 20 août dernier, le Conseil communal et la Commission financière ont rencontré deux délégués du service pour présenter la situation financière de la commune, rappeler les mesures et les étapes initiées et aborder les solutions potentielles. Il était aussi question de commenter les critères et indicateurs relevant du mode comptable MCH2 qui permettent de positionner les finances communales sur une échelle comparative et représentative des moyennes cantonales. Au-delà des échanges transparents et constructifs entre les parties, il est à relever que cet entretien n'a pas livré de constats permettant de prendre des mesures immédiates et efficaces en vue d'améliorer l'équilibre financier de notre commune. Le Service nous a également remis un rapport d'analyse hautement fiable et circonstancié. Nous vous rendons attentifs-tives à certaines conclusions de ce rapport :

- L'autorité exécutive de la commune respecte les normes légales en matière de présentation et d'adoption des budgets et des comptes ;
- Le manque de données historiques complexifie grandement l'analyse financière (absence de passé) ;
- Le rendement fiscal est stagnant et ne suit pas la courbe de l'évolution démographique ;
- Les premiers constats confirment la nécessité d'une augmentation des taux fiscaux ;
- L'endettement de la commune est élevé mais traduit aussi les importants investissements consentis ;
- En matière de péréquation régionale, notre commune est une grande contributrice (charges liées) ;
- Finalement, les recommandations suivantes s'imposent : réduction et priorisation des investissements, abandon possible des prestations non obligatoires, augmentation par étapes de la fiscalité.

4. Rencontre avec la commission financière

À titre de préparation à la séance du Conseil général du 7 octobre et afin de partager les constats et autres solutions en matière de fiscalité, le Conseil communal a rencontré la Commission financière le lundi 7 septembre dernier. Pour le présent rapport, nous nous en tiendrons aux éléments probants, à savoir :

- les membres des deux organisations sont plus que jamais convaincus de la nécessité d'augmenter les taux d'imposition communaux afin de rétablir l'équilibre financier de la commune ;
- rétablir cet équilibre doit permettre de faire face aux engagements courants actuels et de répondre aux défis des besoins futurs de la commune en matière d'investissements ;
- au travers du referendum du 14 juin, la population a rejeté les taux présentés. Il serait donc inapproprié de présenter les mêmes au Conseil général ;
- le Conseil communal propose donc une solution posée sur trois phases :
 - 1^{ère} phase : faire face aux obligations courantes dont l'exigence minimale est de couvrir les dépenses des comptes de résultat sans avoir recours à l'emprunt mais en limitant la capacité à amortir selon les normes prescrites.
 - 2^{ème} phase : tirer les enseignements et mesurer les effets des nouveaux taux sur les exercices 2027 et 2028. Comme relevé plusieurs fois, l'absence d'historique est pénalisante en matière de planification.



- 3^{ème} phase : proposer aux besoins de nouvelles adaptations des taux d'imposition à un rythme bisannuel, à savoir pour 2030 et 2032.

La question de la fiscalité des entreprises a également été abordée. Le Conseil communal est très réticent à augmenter ce taux car il constate que la plupart des chefs d'entreprises sont salariés de leur société et habitent dans la commune. Cependant, l'esprit « tout le monde doit faire un effort » a prévalu et finalement, le Conseil communal se rallie à la commission financière et propose un taux qui passerait de 48 à 54%.

5. Taux d'imposition proposés

En regard des analyses conduites et de la planification financière, le Conseil communal propose les mesures suivantes :

- Augmentation du taux d'imposition des personnes physiques de 77 à 89% dès le 1^{er} janvier 2027,
- Augmentation du taux d'imposition des personnes morales de 48 à 54% dès le 1^{er} janvier 2027 ;
- Augmentation du taux de la contribution immobilière de 1,5^{0/00} à 2,0^{0/00}

6. Conséquences chiffrées

Les augmentations telles que proposées se traduiraient par les effets suivants :

- Impôt sur les personnes physiques : $(5'641'000/77)*89 = 6'520'000$ soit **+ 879'000 CHF**
- Impôt sur les personnes morales : $(65'000/48)*54 = 73'100$ soit **+ 8'100 CHF**
- Contribution immobilière : $(550'000/1.5)*2.0 = 733'000$ soit **+ 183'000 CHF**

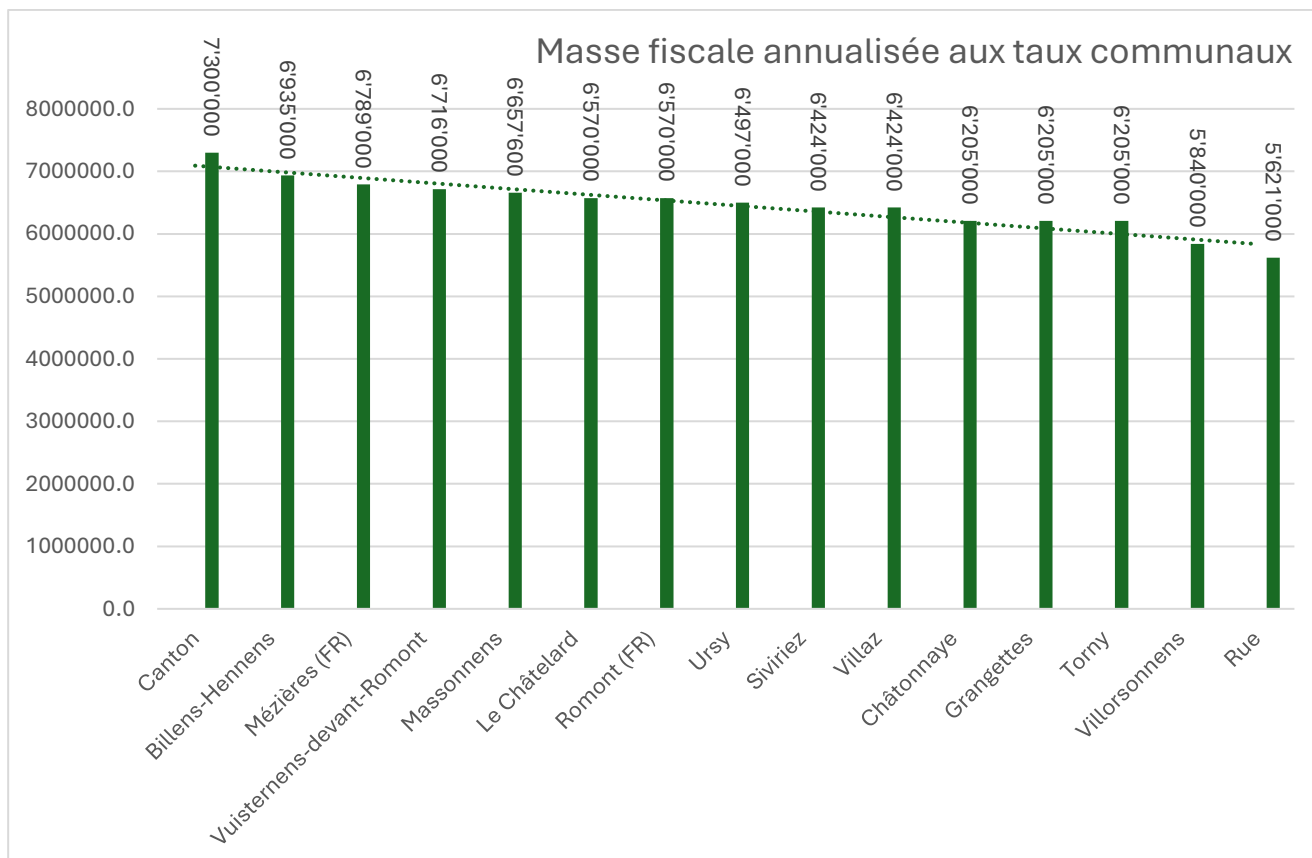
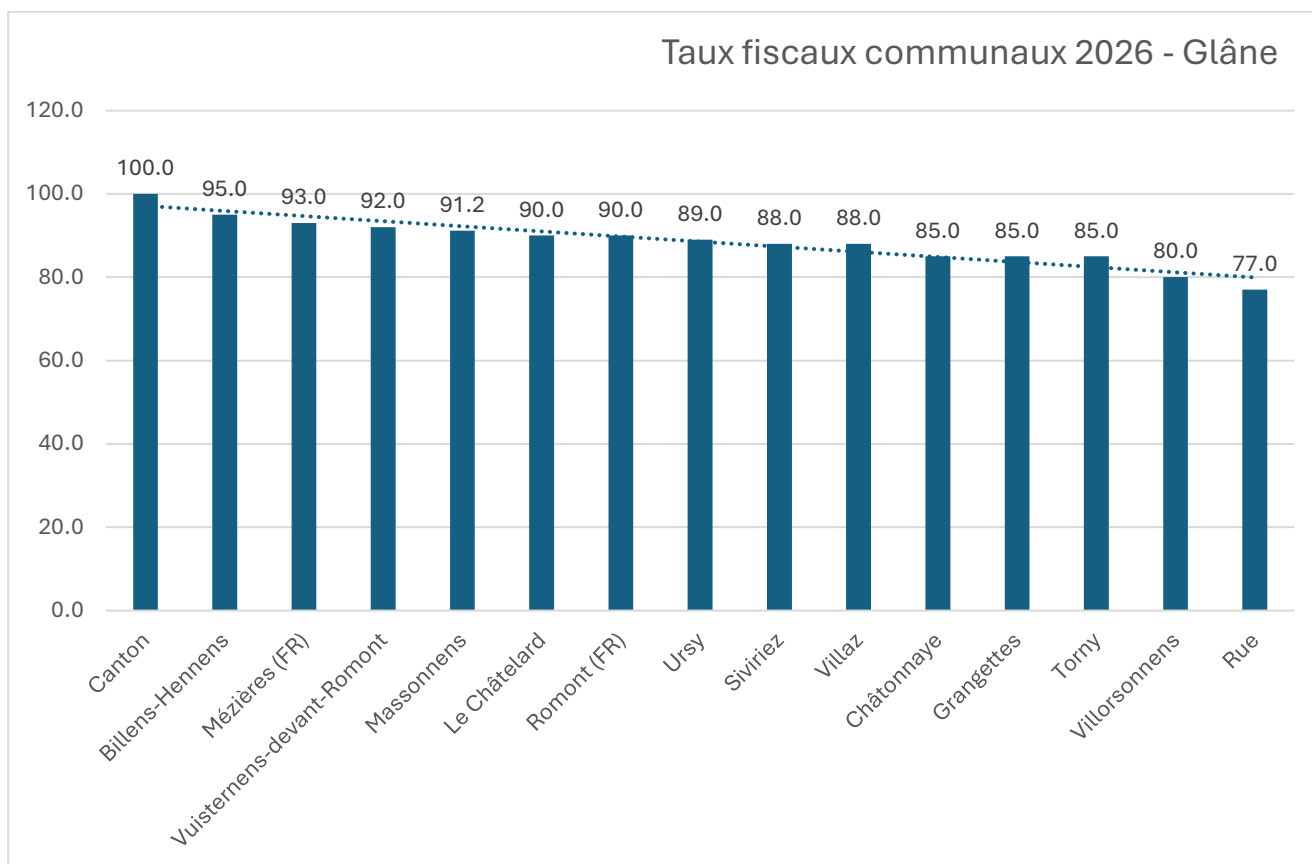
Il en résulte au total, une amélioration des recettes de **1'070'000 CHF**.

7. Recommandations du Conseil communal

Le Conseil communal est parfaitement sachant que les augmentations ainsi proposées ne suffisent pas à rétablir la santé financière de la commune. Cependant, il s'agit de prendre en compte la volonté de la population qui est hautement sensible aux impôts et qui s'est exprimée clairement sur la question. La solution est à notre avis de concevoir et de modifier la politique fiscale par étapes. Celles-ci seront consolidées au travers des comptes communaux. Nous gardons également l'espoir que les conditions-cadres des finances publiques reposant sur les péréquations nous soient plus favorables à l'avenir par le biais du lissage des chiffres de référence. Aussi, nous demandons aux membres du Conseil général de nous soutenir et de nous suivre sur des mesures phasées. Finalement, nous considérons que les taux d'imposition proposés répondent à des concessions admissibles.



Tableau des taux d'imposition des communes de la Glâne en 2026





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des communes SCom
Amt für Gemeinden GemA

Rue de Zaehringen 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 42
scom@fr.ch, www.fr.ch/scom

Fribourg, 4 septembre 2026

Situation financière de la commune de Rue

Rapport du Service des communes

1. Préambule

Lors de la séance du conseil général du 15 décembre 2025 consacrée aux budgets 2026, le conseil communal de Rue proposait notamment une modification du coefficient de l'impôt sur les personnes physiques (de 77,0% à 89,0%) et de la contribution immobilière (de 1,50‰ à 2,50‰). En raison du refus de ces deux modifications, la présentation des budgets de résultat et des investissements a été retirée.

La séance relative aux budgets, reportée au 12 février 2026, présentait à nouveau une modification du coefficient de l'impôt sur les personnes physiques (de 77,0% à 95,0%) et de la contribution immobilière (de 1,50‰ à 2,50‰). Ces modifications ont été approuvées par le législatif, puis soumises au referendum facultatif. Ce dernier ayant abouti, une votation populaire pour ces décisions d'augmentations fiscales a été agendée au 14 juin 2026, précédée d'une séance d'information aux citoyennes et citoyens de la commune le 18 mai.

La population a refusé ces augmentations par 77,73% (coefficient sur les personnes physiques), respectivement par 81,38% (contribution immobilière). Pour ces raisons, un nouveau budget 2026 a été présenté le 7 juillet 2026, sans modification des coefficients et taux d'impôts par rapport à 2025. Adopté par le législatif, le nouveau budget 2026 prévoit un déficit de plus de CHF 1,6 mio.

Dans son rôle de surveillance financière, le Service des communes (SCom) a été sollicité pour une séance qui a réuni le 20 août 2026, à l'administration communale de Rue, une délégation du conseil communal, de la commission financière, de l'administration des finances et du SCom.

Le présent rapport rappelle les discussions de la séance et les mesures urgentes à prendre afin de retrouver une stabilité financière à moyen terme. En raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune de Rue au 1^{er} janvier 2025 (fusion de Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue), ce rapport ne peut s'appuyer sur l'historique de résultats financiers effectifs ; il se réfère par contre aux comptes 2025, au budget 2026 ainsi qu'au plan financier 2026-2030.

2. Respect des normes légales en matière de présentation des éléments relatifs aux finances communales

Il est utile de relever que, tenant compte des documents reçus, des informations et documents publiés sur le site internet de la commune, dans le contexte de la législation sur les communes (LCo) et sur les finances communales (LFCo), **l'autorité exécutive de la commune de Rue respecte les normes légales en matière de présentation et d'adoption/approbation des budgets, des comptes et des plans financiers.**

3. Analyse de la situation financière

On peut appréhender la situation financière de la commune selon des méthodes suivantes :

- en partant des données effectives et connues du passé pour en déterminer l'évolution et la tendance, notamment en mettant en parallèle l'évolution des charges, des revenus et du rendement fiscal ;

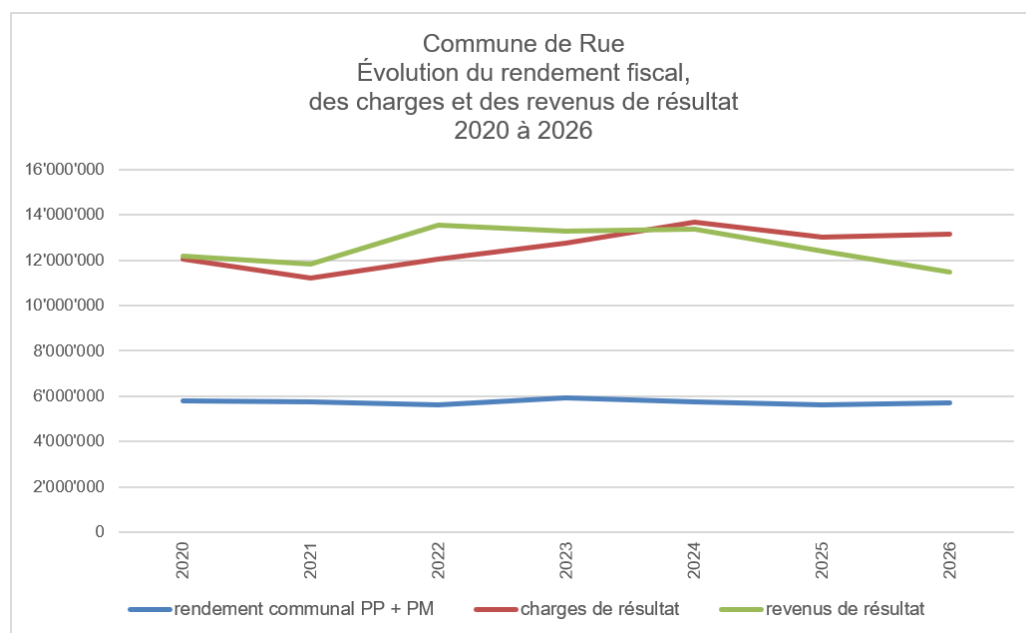
Remarque

Il est à relever que les données historiques sont limitées dans ce contexte, la commune de Rue, issue d'une fusion, n'est effective que depuis le 1^{er} janvier 2025 ; certaines données communales ont toutefois été consolidées pour en déterminer une tendance.

- en prenant en compte le plan financier prévisionnel à long terme, mais avec toutes les incertitudes économiques et décisionnelles de l'autorité compétente qu'il suppose.

L'analyse des comptes de résultat, consolidés pour les années 2020 à 2024, effectifs pour la nouvelle commune de Rue en 2025 et son budget 2026, démontre la difficulté de maintenir une situation d'équilibre financier.

Le graphique ci-dessous révèle les constats suivants (le tableau avec les données chiffrées est annexé au présent rapport) :



3.1. Évolution du rendement fiscal direct

Le rendement fiscal direct communal (rendement des personnes physiques et des personnes morales) tend à une stagnation plus qu'à une variation sensible. En effet, de 2020 à 2026, il a diminué à raison de - 0,29% en moyenne annuelle. S'agissant de données consolidées, on relève des variations de coefficients d'impôts de certaines anciennes communes :

- > **Auboranges** – coefficient sur les personnes physiques :
 - augmentation en 2021 de 92,0% à 95,0%
 - diminution en 2022 de 95,0% à 79,0%
 - diminution en 2024 de 79,0% à 77,0%
- > **Ecublens** – coefficients sur les personnes physiques et morales :
 - diminution en 2022 de 88,0% à 71,0%

Cette stagnation des rendements d'impôts suppose que la commune doit disposer de ressources autres que la fiscalité directe, ainsi que d'autres revenus non fiscaux, pour financer l'augmentation de ses charges.

3.2. Évolution des charges

Les charges du compte de résultat ont fortement augmenté entre 2021 et 2022, augmentation qui s'explique par la mise en œuvre du nouveau modèle comptable MCH2, mais largement compensée par une augmentation des revenus. Les charges évoluent de manière relativement constante depuis 2022, augmentation qui s'explique notamment par les charges de transfert aux associations de communes, conséquentes des investissements réalisés au niveau du district et des clés de répartition entre communes membres (voir pt 5.2.). Ce constat est confirmé par les charges globales de résultat diminuant en 2025, puis stagnant en 2026 (budget).

En moyenne, l'augmentation annuelle est de + 1,56% sur la période 2020 à 2026, plus élevée que l'évolution des revenus fiscaux directs.

3.3. Évolution des revenus

L'évolution des revenus du compte de résultat suit plus ou moins cette même courbe, mais pas dans les mêmes proportions que les charges. La courbe « en dents de scie » s'explique par le fait que les revenus intègrent toutes les ressources fiscales, notamment aussi les impôts conjoncturels (p.ex. droits de mutation) qui ne sont pas réguliers, mais permettent pour le moins le financement des charges « par lissage » sur le moyen ou long terme.

L'analyse sur la période 2020 à 2026 démontre une variation annuelle moyenne faiblement négative des revenus de – 0,94%. Pour inverser cette tendance, des mesures doivent être prises sans délai pour augmenter les ressources, qu'elles soient fiscales ou non.

3.4. Évolution du résultat comptable et opérationnel

Si les résultats comptables consolidés étaient positifs entre 2020 et 2023, ils deviennent négatifs dès 2024 (– CHF 334'248) puis se détériorent rapidement, atteignant – CHF 595'805 en 2025 jusqu'à – CHF 1'687'277 au budget 2026. Ce dernier déficit est conséquent du refus, par referendum, de l'augmentation des coefficient et taux d'impôts.

L'analyse des résultats opérationnels, déterminés depuis l'introduction de MCH2 en 2022, est encore plus explicite, puisqu'ils présentent chaque année des déficits structurels, s'accroissant dès 2024 pour atteindre un dépassement supérieur à – CHF 2 mio au budget 2026 :

année	résultat comptable en CHF	résultat opérationnel en CHF	
2022	1'490'834	-733'043	consolidés avant fusion
2023	569'100	-24'315	
2024	-334'248	-831'967	
2025	-595'805	-1'078'718	effectif
2026	-1'687'277	-2'055'714	budgeté

En conclusion de ces premiers constats, l'augmentation des coefficients d'impôts sur les personnes physiques et morales s'avère **une première mesure urgente et indispensable** afin d'inverser les tendances et de retrouver un équilibre budgétaire sur les moyen et long termes.

4. Indicateurs financiers harmonisés

Les constats précédents sont confirmés par l'analyse des indicateurs financiers. Huit indicateurs harmonisés, définis pour toutes les collectivités publiques, donnent une vision et une tendance de l'état financier de la collectivité dès lors qu'ils sont analysés sur le moyen terme (si possible cinq ans). La mise en œuvre des normes comptables MCH2 datant de 2022, une analyse avec des données comparables est possible pour les quatre années 2022 à 2025.

De plus, Rue étant une commune fusionnée effective depuis 2025, les données consolidées doivent être analysées avec prudence. Toutefois elles donnent déjà une image de l'état financier de la commune.

Le tableau des indicateurs financiers harmonisés détaillant les données 2022 à 2025, avec formules et valeurs de référence, est annexé au rapport ; nous concentrons toutefois notre analyse sur quatre indicateurs prioritaires :

	1	2	3	4	5	6	7	8
	taux	degré	part des	dette brute par	proportion des	part du	endettement net	taux
année	d'endettement net en %	d'autofinancement en %	charges d'intérêts en %	apport aux revenus en %	investissements en %	service de la dette en %	par habitant en fr.	d'autofinancement en %
2022	108.15	-3.85	-0.19	171.80	20.06	3.38	2'971	-0.81
2023	151.83	-2.72	0.22	182.31	14.58	3.89	4'272	-0.40
2024	171.64	-38.70	0.45	220.70	15.99	4.65	5'002	-3.32
2025	231.01	5.54	0.83	256.69	29.05	5.88	6'799	1.95

1 Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net exprime la part des revenus fiscaux nécessaire à amortir la dette. Supérieur à 200%, il peut s'avérer critique si les ressources fiscales n'augmentent pas à moyen terme. La forte augmentation en 2025 peut s'expliquer par les dettes contractées par les associations de communes dont la part communale est intégrée dans le propre endettement de Rue.

2 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement renseigne sur la part des investissements que la commune peut financer par ses propres moyens. Inférieur 80%, voire négatif, pour les quatre années analysées, il dénote une insuffisance de ressources.

Il est à rappeler que l'ordonnance sur les finances communales (art. 19 OFCo) fixe des normes pour ces deux premiers indicateurs mis en relation :

Art. 19 Limitation de l'endettement des communes (art. 22 al. 2 et 3 LFCo)

¹ Lorsque le taux d'endettement net dépasse 200 %, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 %.

² A défaut, des mesures doivent être prises afin que ces valeurs soient respectées dans un délai maximal de cinq ans.

³ La limitation de l'endettement ainsi définie ne s'applique pas aux autres collectivités publiques locales.

⁴ Les dispositions statutaires des associations de communes limitant l'endettement de celles-ci (art. 112 al. 1 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes) demeurent réservées.

En l'état, ces deux premiers indicateurs prioritaires présentent une situation problématique. À défaut d'amélioration des revenus communaux permettant le financement des dettes contractées, cela pourrait présager d'une situation encore plus compliquée à terme si les résultats comptables ne s'améliorent pas de manière proportionnée. De nouvelles mesures drastiques devraient dès lors être engagées pour respecter les normes légales.

Bien que l'indicateur du degré d'autofinancement s'améliore sensiblement en 2025, il demeure largement insuffisant selon les valeurs indicatives retenues pour les collectivités publiques.

3 Part des charges d'intérêts

Cet indicateur détermine le poids des intérêts par rapport aux revenus. Il reste faible, donc bon. Ce constat s'explique principalement par le fait que les taux d'intérêts des dettes sont bas depuis quelques années et favorisent le recours à l'emprunt.

7 Endettement net par habitant

L'endettement net par habitant est élevé selon les normes de référence (> CHF 5'000), se situant à près de CHF 6'800 par habitant, signalant de ce fait un surendettement.

Cet indicateur doit toutefois être relativisé dans le sens où une commune d'une certaine taille fournit des prestations non pas seulement pour ses citoyen-ne-s, mais également au profit des communes voisines. De plus, le recours à l'emprunt permet de répartir la charge induite (intérêt de la dette et amortissement des investissements réalisés) sur plusieurs années et donc sur les contribuables qui utilisent les infrastructures mises à disposition.

En résumé, hormis les indicateurs analysant le poids de la charge d'intérêts et du service de la dette, les indicateurs financiers harmonisés, consolidés entre 2022 et 2024, effectifs dès 2025, ne sont pas favorables à la situation financière de Rue sur le moyen terme. Comme indiqué précédemment, seules des **mesures urgentes** permettront d'assainir une situation actuellement difficile, à savoir un **renforcement des ressources**, fiscales et autres, une **maîtrise des dépenses**, permettant à terme un désendettement.

5. Péréquation financière intercommunale

5.1. Indice du potentiel fiscal

Un indicateur est révélateur de la situation particulière de Rue dans le cadre des ressources fiscales de la commune. Dans le système de péréquation financière intercommunale, l'indice du potentiel fiscal (IPF) place le curseur des ressources communales les plus importantes (fiscalité) en comparaison des autres communes fribourgeoises. Le tableau ci-dessous est une consolidation des résultats de la péréquation 2020 à 2024 avant fusion, il est effectif dès 2025.

année	instrument des ressources		instrument des besoins	
	indice IPF	montant	indice ISB	montant
2020	88.67	279'871.-	94.71	88'171.-
2021	88.44	305'413.-	95.51	93'477.-
2022	92.43	200'721.-	97.43	108'118.-
2023	90.95	237'992.-	98.37	108'789.-
2024	88.67	322'047.-	97.85	114'349.-
2025	81.79	535'071.-	97.03	109'924.-
2026	82.10	513'049.-	96.43	108'588.-

Si la commune est bénéficiaire de la péréquation des ressources (IPF inférieur à 100 points), elle se situe dans le haut de ces communes, pour le moins pour les années 2020 à 2024. Les indices supérieurs à 90 points (2022 et 2023) sont liés à la situation fiscale particulière de Auboranges.

Pour rappel, le calcul de l'IPF ne prend pas en compte les coefficients et taux d'impôts communaux, mais le rendement fiscal potentiel de chaque commune. Cela signifie que, dans le cas de la commune fusionnée de Rue, la variation de son potentiel fiscal augmente moins rapidement que l'évolution du potentiel fiscal moyen des communes fribourgeoises. Mais également qu'une augmentation de ses coefficients ou taux d'impôts n'impactera pas ce potentiel.

5.2. Péréquation financière « régionale »

La prise en compte – partielle – du potentiel fiscal des communes dans les clés de répartition des associations intercommunales du district (« clé glânoise ») a une incidence sur les résultats comptables de Rue, dans le sens où elle se situe dans les communes avec un fort potentiel fiscal au niveau du district (deuxième commune la plus « riche »). De ce fait elle participe plus que proportionnellement – par rapport à sa population – aux dépenses régionales des associations intercommunales qui utilisent cette « clé glânoise » avec critère péréquatif.

Rue est ainsi doublement impactée par la péréquation : bien que bénéficiaire de la péréquation financière intercommunale « cantonale », elle contribue de manière plus importante que les autres communes du district aux dépenses régionales.

6. Plan financier prévisionnel 2026-2030

Le plan financier 2026-2030 devra être mis à jour, tenant compte de la décision populaire en 2026 (refus des augmentations d'impôts) et des propositions du conseil communal pour les budgets 2027 et suivants. S'agissant d'un outil de conduite de l'exécutif communal et avec toutes les incertitudes que suppose cet instrument prévisionnel, on constate la difficulté d'équilibrer les budgets futurs sans que des mesures importantes et urgentes soient engagées.

La commune dispose certes d'un capital propre non affecté (fortune) d'un peu plus de CHF 11mios, montant qui permet notamment de compenser les déficits budgétaires sans recours à des mesures immédiates. Toutefois, selon le plan financier 2026-2030 mis à jour, les investissements prévus à court et moyen termes (p.ex. centre scolaire), ce « bas de laine » sera épuisé rapidement.

7. Conclusion

En conclusion à cette analyse financière, il appartient à la commune de mettre en œuvre sans délai les mesures susceptibles d'éviter une situation de découvert au bilan. En premier lieu, il s'agit de prioriser les investissements futurs. La question des coupes budgétaires doit aussi être posée, ce qui suppose, par exemple, une analyse des prestations non obligatoires dont l'abandon n'impacterait pas le fonctionnement de la commune. L'augmentation à futur des revenus fiscaux, refusée en 2026, demeure également une piste qui devrait permettre pour le moins de diminuer l'écart entre l'évolution des charges et celle des revenus afin d'améliorer à moyen terme et de manière pérenne, la situation financière actuellement difficile de Rue.

La mise à jour de la planification financière est essentielle. Elle doit permettre de mesurer l'impact des investissements encore à réaliser et de prévoir une éventuelle modification des coefficients fiscaux. Le fait que Rue ait un coefficient d'impôt sur les personnes physiques de 77,0% – bas comparativement aux communes glânoises – et qu'elle dispose d'une fortune non affectée de CHF 11 mios donne une certaine marge de manœuvre pour une augmentation par étape de sa fiscalité et permettre une stabilisation progressive de sa situation.



Nicolas Levrat
Chef de service adjoint



Gilles Ballaman
Conseiller économique

Annexes

—
Évolution rendement fiscal, charges et revenus, 2020-2026
Indicateurs financiers harmonisés, 2022-2025

Commune de Rue

Annexe 1 - Évolution du rendement fiscal, des charges et des revenus de résultat (consolidés)

année	rendement impôts directs				rendement communal		charges de résultat		revenus de résultat		résultat		
	coeff.	PP	coeff.	PM	PP + PM		évolution		évolution		comptable		
AUBORANGES													
2020	92.0	1'004'252	50.0	9'308	928'566		2'132'601		2'135'747		3'145.81	statistiques	
2021	95.0	932'389	50.0	15'365	893'452	-3.78%	1'534'080	-28.07%	1'474'305	-30.97%	-59'774.51		
2022	79.0	1'009'150	50.0	14'600	804'528	-9.95%	1'847'254	20.41%	1'846'460	25.24%	-794.00		
2023	79.0	1'159'523	50.0	12'607	922'327	14.64%	1'482'433	-19.75%	1'751'319	-5.15%	268'885.67		
2024	77.0	1'156'422	48.0	6'777	893'698	-3.10%	1'451'128	-2.11%	1'661'477	-5.13%	210'348.87	compte	
CHAPELLE													
2020	85.0	818'318	85.0	13'955	707'432		1'098'861		1'110'302		11'440.34	statistiques	
2021	85.0	891'336	85.0	16'859	771'965	9.12%	1'145'718	4.26%	1'350'914	21.67%	205'195.84		
2022	85.0	893'055	85.0	8'853	766'622	-0.69%	1'191'861	4.03%	1'407'927	4.22%	216'066.02		
2023	85.0	866'843	85.0	13'826	748'569	-2.35%	1'400'085	17.47%	1'553'786	10.36%	153'700.31		
2024	85.0	887'059	85.0	12'941	765'000	2.20%	1'391'144	-0.64%	1'516'196	-2.42%	125'051.98	compte	
ECUBLENS													
2020	88.0	1'075'677	88.0	4'372	950'443		1'489'803		1'498'715		8'912.19	statistiques	
2021	88.0	1'058'622	88.0	23'452	952'225	0.19%	1'305'360	-12.38%	1'650'047	10.10%	344'687.16		
2022	71.0	1'081'480	71.0	3'150	770'088	-19.13%	1'327'733	1.71%	1'712'403	3.78%	384'669.91		
2023	71.0	1'195'665	71.0	37'452	875'513	13.69%	1'542'306	16.16%	1'791'952	4.65%	249'645.45		
2024	71.0	1'079'920	71.0	7'726	772'228	-11.80%	1'715'093	11.20%	1'563'977	-12.72%	-151'116.63	compte	
RUE													
2020	79.0	4'049'539	48.0	49'499	3'222'895		7'313'202		7'419'403		106'201.67	statistiques	
2021	79.0	3'927'823	48.0	56'500	3'130'100	-2.88%	7'227'370	-1.17%	7'347'522	-0.97%	120'151.51		
2022	79.0	4'129'554	48.0	35'761	3'279'513	4.77%	7'694'406	6.46%	8'585'298	16.85%	890'891.65		
2023	79.0	4'245'828	48.0	38'700	3'372'780	2.84%	8'303'666	7.92%	8'200'534	-4.48%	-103'131.61		
2024	79.0	4'186'612	48.0	55'062	3'333'853	-1.15%	9'122'546	9.86%	8'604'013	4.92%	-518'532.67	compte	
RUE après fusion													
année	rendement communal PP + I charges de résultat					revenus de résultat							
2020	6'947'786				77'134	5'809'336	12'034'466		12'164'166		129'700.01	statistiques	
2021	6'810'170				112'175	5'747'742	-1.06%	11'212'528	-6.83%	11'822'788	-2.81%		610'260.00
2022	7'113'239				62'364	5'620'751	-2.21%	12'061'255	7.57%	13'552'088	14.63%		1'490'833.58
2023	7'467'860				102'584	5'919'188	5.31%	12'728'490	5.53%	13'297'590	-1.88%		569'099.82
2024	7'310'012				82'506	5'764'780	-2.61%	13'679'911	7.47%	13'345'662	0.36%	-334'248.45	compte
2025	77.0	7'226'752		48.0	65'625	5'596'089	-2.93%	13'012'293	-4.88%	12'416'488	-6.96%	-595'804.80	
2026	77.0	7'319'481		48.0	152'083	5'709'000	2.02%	13'163'069	1.16%	11'475'792	-7.58%	-1'687'277.27	budget
évolution annuelle moyenne 2020-2026						-0.29%		1.56%		-0.94%			

Commune de Rue

Annexe 2 - Indicateurs financiers harmonisés (consolidés)

	1	2	3	4	5	6	7	8
	taux	degré	part des	dette brute par	proportion des	part du	endettement net	taux
	d'endettement net	d'autofinancement	charges d'intérêts	rapport aux revenus	investissements	service de la dette	par habitant	d'autofinancement
année	en %	en %	en %	en %	en %	en %	en fr.	en %
2022	108.15	-3.85	-0.19	171.80	20.06	3.38	2'971	-0.81
2023	151.83	-2.72	0.22	182.31	14.58	3.89	4'272	-0.40
2024	171.64	-38.70	0.45	220.70	15.99	4.65	5'002	-3.32
2025	231.01	5.54	0.83	256.69	29.05	5.88	6'799	1.95

1 Taux d'endettement net

Formule

$$\frac{\text{Dette nette}}{40 \times \text{Revenus fiscaux}} \times 100$$

Valeurs indicatives

< 100%

faible = bon

100 – 150%

acceptable

> 150%

élevé = problématique

> 200%

si le degré d'autofinancement n'atteint pas 80% en moyenne sur les 5 dernières années, la commune doit prendre des mesures pour rétablir la situation : diminution du taux d'endettement et/ou augmentation du degré d'autofinancement

2 Degré d'autofinancement

Formule

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissements nets}} \times 100$$

Valeurs indicatives

> 100%

idéal = haute conjoncture

80 – 100%

bon = situation normale

50 – 80%

insuffisant = récession

Commune de Rue

Annexe 2 - Indicateurs financiers harmonisés (consolidés)

	1	2	3	4	5	6	7	8
	taux	degré	part des	dette brute par	proportion des	part du	endettement net	taux
	d'endettement net	d'autofinancement	charges d'intérêts	rapport aux revenus	investissements	service de la dette	par habitant	d'autofinancement
année	en %	en %	en %	en %	en %	en %	en fr.	en %
2022	108.15	-3.85	-0.19	171.80	20.06	3.38	2'971	-0.81
2023	151.83	-2.72	0.22	182.31	14.58	3.89	4'272	-0.40
2024	171.64	-38.70	0.45	220.70	15.99	4.65	5'002	-3.32
2025	231.01	5.54	0.83	256.69	29.05	5.88	6'799	1.95

3 Part des charges d'intérêts

Formule

$$\frac{\text{Charges d'intérêts nets}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Valeurs indicatives

< 4%	faible = bon
4 – 9%	moyen = supportable
> 9%	élevé = problématique

4 Dette brute par rapport aux revenus

Formule

$$\frac{\text{Dette brute}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50 – 100%	bon
100 – 150%	moyen
150 – 200%	mauvais
> 200%	critique

Commune de Rue

Annexe 2 - Indicateurs financiers harmonisés (consolidés)

	1	2	3	4	5	6	7	8
	taux	degré	part des	dette brute par	proportion des	part du	endettement net	taux
	d'endettement net	d'autofinancement	charges d'intérêts	rapport aux revenus	investissements	service de la dette	par habitant	d'autofinancement
année	en %	en %	en %	en %	en %	en %	en fr.	en %
2022	108.15	-3.85	-0.19	171.80	20.06	3.38	2'971	-0.81
2023	151.83	-2.72	0.22	182.31	14.58	3.89	4'272	-0.40
2024	171.64	-38.70	0.45	220.70	15.99	4.65	5'002	-3.32
2025	231.01	5.54	0.83	256.69	29.05	5.88	6'799	1.95

5 Proportion des investissements

Formule

$$\frac{\text{Investissements bruts}}{\text{Dépenses totales consolidées}} \times 100$$

Valeurs indicatives

effort d'investissement :

< 10%	faible
10 – 20 %	moyen
20 – 30%	important
> 30%	très important

6 Part du service de la dette

Formule¶

$$\rightarrow \frac{\text{Service de la dette}}{\text{Revenus courants}} \times 100¶$$

¶

Valeurs indicatives¶

< 5%	→	faible¶
5 – 15%	→	supportable¶
15 – 25%	→	élevée¶
> 25%	→	très élevée¶

Commune de Rue

Annexe 2 - Indicateurs financiers harmonisés (consolidés)

	1	2	3	4	5	6	7	8
	taux	degré	part des	dette brute par	proportion des	part du	endettement net	taux
	d'endettement net	d'autofinancement	charges d'intérêts	rapport aux revenus	investissements	service de la dette	par habitant	d'autofinancement
année	en %	en %	en %	en %	en %	en %	en fr.	en %
2022	108.15	-3.85	-0.19	171.80	20.06	3.38	2'971	-0.81
2023	151.83	-2.72	0.22	182.31	14.58	3.89	4'272	-0.40
2024	171.64	-38.70	0.45	220.70	15.99	4.65	5'002	-3.32
2025	231.01	5.54	0.83	256.69	29.05	5.88	6'799	1.95

7 Endettement net par habitant

Formule

$$\frac{\text{Endettement net}}{\text{Population légale}} \times 100$$

Valeurs indicatives

< 0 fr.	capital net
– 15 fr.	moyenne des communes (2023)
0 – 1'000 fr.	endettement faible
1'001 – 2'500 fr.	endettement moyen
2'501 – 5'000 fr.	endettement important
> 5'001 fr.	endettement très important (surendettement)

8 Taux d'autofinancement

Formule

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Valeurs indicatives

> 20%	bonne
10 – 20%	moyenne
< 10%	faible